

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00601 Numéro SIREN : 823 692 744 Nom ou dénomination : JOMAJUP

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2021 sous le numéro de dépôt 86

- 6 JAN. 2024

153601
B 86

201/156

RAPPORT DE GESTION PRESIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019

Cher Associé,

Nous vous avons convoqué conformément à la Loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres dossiers et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

L'exercice clos le 31 décembre 2019, a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 60 000 euros.

Les Produits d'exploitation se sont élevés à 60 000 euros. Les charges d'exploitation se sont élevées à 56 485 euros. Le résultat d'exploitation est donc bénéficiaire pour un montant de 3 516 euros.

Le résultat courant de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est bénéficiaire de 3 414 euros.

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice écoulé de la société qui a une activité de holding n'a pas observée de faits marquants

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La loi n° 2020 290 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 publiée le 23 mars 2020 a déclaré un état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020. Depuis le gouvernement a adopté des mesures exceptionnelles pour faire face à la pandémie et soutenir les entreprises, à ce titre la société a eu recours :

- Au télétravail ;
- Aux mesures de protection sanitaires (masques, distances sociales, rendez-vous en ligne pour limiter les interactions physiques avec les clients et fournisseurs) mises en place afin d'assurer la poursuite de l'activité ;
- Au report d'échéance(s) fiscale(s) (le cas échéant préciser lesquelles) ;
- Au report d'échéance(s) sociale(s) (le cas échéant préciser lesquelles) ;
- A la demande de versements des aides à l'innovation ;
- La crise « COVID19 » a nécessité le recours au télétravail des sociétés filles. Cette crise aura un impact économique non mesurable à ce jour

05

3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de la crise liée à l'épidémie de Covid 19 et de ses conséquences, un certain nombre d'incertitudes demeurent au regard de notre capacité à :

- maintenir notre chiffre d'affaires ;
- maintenir ou développer l'export ;
- rechercher de nouveaux marchés ;
- maintenir l'emploi, etc.

4 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément à la loi LME du 4 août 2008 et à compter du 1^{er} janvier 2009, nous vous précisons que les contrats avec les fournisseurs prévoient des délais de paiement inférieurs ou égaux de 45 jours fin de mois.

date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
2019	0 €	33 006 €	0 €	00 €

5 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous indiquons que notre activité n'a aucune conséquence sociale et environnementale.]

6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'a été procédé à aucune dépense dans ce domaine.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'a été réalisée durant l'exercice

8 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée d'affecter le bénéfice net de l'exercice soit 3414 euros au compte report à nouveau.

9 SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

10 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous informons des conventions signées ci-dessous :

Aucune nouvelle convention signée au cours de l'exercice

11 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Président vous informe, qu'aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant l'attribution gratuite d'actions.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

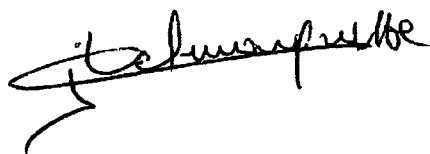
Votre Président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à DOUAI

Le 30 septembre 2020

Le Président

Madame Josette Delmarquette



*Copie certifiée conforme
à l'original*

JOMAJUP

390 Av. Marechal Leclerc

Tél : 03 20 81 80 80 - Email : jomajup@2sn.fr

823 692 744 RSC Douai - APE 7010 Z

92/1

JOMAJUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 12 500 euros

**Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI**

823 692 744 RCS DOUAI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

SARL FIDUCIAIRE LHP - 8 rue Marie Marvingt ZAC Croix Blandin - 51100 REIMS
Commissaire aux Comptes

JOMAJUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 12 500 euros

**Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI**

823 692 744 RCS DOUAI

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Aux associés de la société JOMAJUP,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JOMAJUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « crise sanitaire Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence de la crise sanitaire sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations » de l'annexe expose les méthodes retenues pour l'évaluation des immobilisations.

Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des immobilisations et notamment des titres de participations effectuée par la société afin de s'assurer qu'aucune dépréciation n'aurait dû être comptabilisée. Nous avons également mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées pour les clients dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

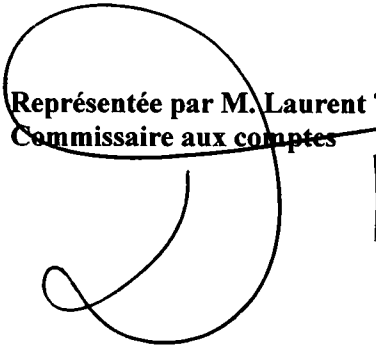
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 18 septembre 2020

Pour la SARL Fiduciaire LHP

Représentée par M. Laurent TILLY
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage inclus.				
	Autres immobilisations corporelles	15 305	9 896	5 409	8 950
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	30 000		30 000	30 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		45 305	9 896	35 409	38 950
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	43 600		43 600	28 400
	Autres créances	41 443		41 443	34 522
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				13 155
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	85 043		85 043	76 077
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		130 348	9 896	120 452	115 027

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	12 500	12 500
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	63 037	48 443
	Résultat de l'exercice	3 414	14 594
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	78 950	75 537
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	627	15 593
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 006	14 638
	Dettes fiscales et sociales	7 869	9 259
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	41 501	39 490
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	120 452	115 027
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		3 413,50	14 594,24
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		41 501	39 490
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		627	

Compte de Résultat

1/2

			31/12/2019	31/12/2018
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	60 000	60 000	60 000
	Montant net du chiffre d'affaires	60 000	60 000	60 000
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			200
	Total des produits d'exploitation (1)		60 000	60 200
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		52 348	38 876
	Impôts, taxes et versements assimilés		595	185
	Salaires et traitements			
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		3 541	3 791
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			
Total des charges d'exploitation (2)			56 485	42 852
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 514	17 347

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 516	17 347
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 516	17 347
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		500	(151)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		602	2 602
TOTAL DES PRODUITS		60 500	60 200
TOTAL DES CHARGES		57 087	45 605
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 414	14 594

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 120 452 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 60 500 euros et un total charges de 57 087 euros, dégageant ainsi un résultat de 3 414 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.



LHP
VISA

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	15 805					
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 805				500	15 305
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence	30 000					30 000
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		30 000				
TOTAL		45 805				500	45 305

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	6 855	3 541	500	9 896
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 855	3 541	500	9 896
TOTAL		6 855	3 541	500	9 896

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	43 600	43 600	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 443	11 443	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	30 000	30 000	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		85 043	85 043	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	627	627		
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	33 006	33 006		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	602	602		
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 267	7 267		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		41 501	41 501		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

**JOMAJUP, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 12 500 euros
390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 59500 DOUAI
823 692 744 RCS Douai**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 30 septembre à 11 heures,

390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC à DOUAI

1. **JOMAJUP**, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 12 500 euros, dont le siège social est situé 390 av Marechal Leclerc 59500 Douai, inscrite sous le numéro d'identification unique 823 692 744 RCS Douai, représentée par Madame Josette Delmarquette, dûment habilité aux fins des présentes en qualité de président s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Madame Josette Delmarquette.
2. **Madame** Martine Huloux est absente et excusée

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Pierre Gérard Fontaine est nommé secrétaire de séance.

Fiduciaire L.H.P, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et affectation du résultat,
- La rémunération et le remboursement des frais du président
- Quitus au Président,

- État des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation, s'il y a lieu, de telles conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés approuvent, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un résultat net s'élevant à la somme de **3 414 euros** et décident de l'affecter en totalité au poste Report à nouveau.

SECONDE DECISION

Les associés prennent actes de l'absence de nouvelle convention présentées au rapport de gestion.

TROISIEME DECISION

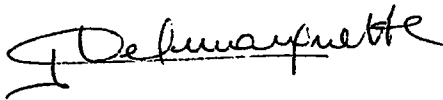
Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

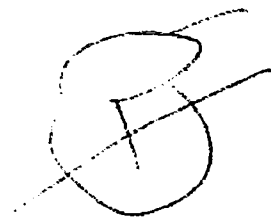
Le président :

Madame Josette Delmarquette



Le secrétaire

Monsieur Pierre Gérard Fontaine



*Copie certifiée conforme
à l'original*

JOMAJUP

390 Av. Marechal Leclerc

59500 DOUAI

Tél : 09 72 58 86 36 - Mail : jomajup@2sn.fr

SAS au capital de 12 500 €

823 692 744 RSC Douai - APE 7010 Z